

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

---

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE FRANÇAIS HORS DE FRANCE - (N° 3337)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL7

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 11, après le mot :

« naissance, »,

insérer les mots :

« lieu de ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer à la première occurrence des mots :

« de la »,

les mots :

« du lieu de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.